

## Critères de sélection

### Soutien à la performance énergétique

### Hôtels, meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutient les projets d'amélioration des hébergements touristiques en Alsace. Dans ce cadre, les critères de sélection pour l'attribution d'une aide européenne aux projets d'hôtels, de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes labellisés évoluent à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

#### Hôtellerie familiale et indépendante

Le projet de création ou de rénovation d'un hôtel de moins de 40 chambres peut bénéficier d'une aide européenne du FEADER d'un montant maximal de 50000€ si le projet vise **un niveau de performance énergétique élevé** :

■ **dans le cas d'un projet de création ou d'extension** : le projet est éligible si le niveau de performance énergétique Bâtiment Basse Consommation (BBC) est atteint à l'issue des travaux.

■ **dans le cas d'un projet de rénovation** : le projet est éligible si au minimum :

- le demandeur réalise un **audit énergétique préalable\*** par un bureau d'études thermiques agréé\*\* et effectue les **2 travaux les plus efficaces** préconisés par l'audit.

#### OU

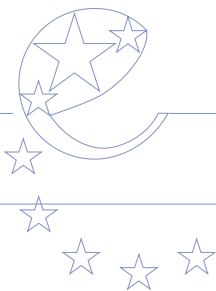
• le demandeur réalise des **travaux d'isolation** permettant de s'orienter vers la basse consommation (niveau BBC), en choisissant **2 types de travaux** dans la liste ci-dessous précisant le niveau de performance minimale à atteindre :

- murs extérieurs : résistance thermique =  $5\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
- combles / toiture : résistance thermique =  $7,5\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
- dalle inférieure : résistance thermique =  $3,75\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
- fenêtres (vitre + menuiserie) : conductivité thermique  $UW \leq 1,1 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$
- portes : conductivité thermique  $UD < 1 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$

**Rappel** : les projets d'hôtels doivent également répondre aux critères d'éligibilité du dispositif commun de la Région Alsace et des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin visant le soutien à l'hôtellerie familiale et indépendante en Alsace.

\* Aide possible de la Région Alsace et des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

\*\* Liste disponible sur demande



## Meublés de tourisme et chambres d'hôtes labellisés

Le projet de création ou de rénovation d'un meublé ou d'une chambre d'hôtes de niveau 2 épis/clés minimum peut bénéficier d'une aide européenne du FEADER si le projet vise un **niveau de performance énergétique élevé**.

Le projet est éligible si au minimum :

- le demandeur réalise une **visite énergétique préalable\*** par un bureau d'études thermiques agréé\*\* et effectue les **2 travaux les plus efficaces** préconisés par le bureau d'études.

### OU

- le demandeur réalise des **travaux d'isolation** permettant de s'orienter vers la basse consommation (niveau BBC), en choisissant **2 types de travaux** dans la liste ci-dessous précisant le niveau de performance minimale à atteindre :
  - murs extérieurs : résistance thermique =  $5\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
  - combles / toiture : résistance thermique =  $7,5\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
  - dalle inférieure : résistance thermique =  $3,75\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
  - fenêtres (vitre + menuiserie) : conductivité thermique  $UW \leq 1,1\text{W}/\text{m}^2.\text{K}$
  - portes : conductivité thermique  $UD < 1\text{W}/\text{m}^2.\text{K}$

**Remarque :** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les projets de création (construction neuve) devront atteindre le niveau BBC (Réglementation thermique 2012).

**Rappel :** les projets devront également répondre aux critères de sélection des dispositifs de soutien aux meublés et chambres d'hôtes labellisés des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

\*Aide possible de la Région Alsace et de l'ADEME

\*\* Liste disponible sur demande

### Contacts :

**Pour toute question sur les critères de sélection :**

#### Région Alsace

Service des politiques régionales européennes

Hélène CHARLIER - Tél. : 03 88 15 38 17

mail : [helene.charlier@region-alsace.eu](mailto:helene.charlier@region-alsace.eu)

**Les dossiers de demande de subvention sont à retirer :**

• pour les projets localisés dans le Bas-Rhin  
Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67)  
4, rue Bartisch - 67 100 Strasbourg  
Tél. : 03 88 15 45 88

• pour les projets localisés dans le Haut-Rhin  
Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT 68)  
1, rue Schlumberger - BP 60 337  
68006 Colmar Cedex  
Tél. : 03 89 20 10 68

**Pour tout complément d'information :**  
[www.fonds-europeens-alsace.eu](http://www.fonds-europeens-alsace.eu)

